

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 29 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 22/09/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 22/09/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à Mme TROTIN Monique
Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2023/073 – Gestion du camping du Lac des Varennes - assistance à maîtrise d'ouvrage - demande de subvention au Département de la Sarthe au titre du programme d'aides aux études

Vu le contrat de délégation de service public par affermage conclu avec la SARL Family Camp en date du 27 octobre 2015, expirant le 31 octobre 2024 ;

Vu la délibération n° 2023/054 en date du 6 juillet 2023 décidant de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion du camping du Lac des Varennes ;

Vu l'estimation du coût de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre d'un mode de gestion et d'exploitation du camping "" du lac des Varennes, s'élevant à 19 170 € hors taxes ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter une aide du Département au titre du programme d'aide aux études, au taux de 20 % ;

- d'accepter le plan de financement suivant :

Dépenses hors taxes :

- Honoraires mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage 19 170 €

Recettes

- Subvention du Département au taux de 20 % 3 834 €
- Fonds propres 15 336 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/10/2023

Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond